

N° 45

Séance du 04/10/2017

\*\*\*\*\*

**Objet : Décision modificative n° 3 au budget primitif 2017.**

L'an 2017, le 04 octobre, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. ANTOYISSA Zaïnoudine.

**NOMBRE DE MEMBRES**

En exercice : 38

Présents : 21

Nombre de suffrages : 21

**Etaient présents :**

Mme ABDOU -MADI, Sandati, Mme ABDOU COLO Nassuhati , M. AHMEDCOMBO Ali, M. ANTOYISSA Zaïnoudine , M. ANTOINE Ibrahim Salim , M. ATTOUMANI Issoufi, Mme BACAR Inchaty Soilihi, Mme DOUKAINI Kamaria, M . HAROUNA Attoumani , M . HAROUNA Zaidani , M . HAMIDOU Mouhamadi Ali, M.IBRAHIMA SAID Maanrifa, M. MADI Saïd, Mme MAHADI Salima , M. MAHAMOUD Hadhurina Soufiani , M. MATTOIR Abdullah , M. MIKIDADI Madihali, Mme MROIVILI Amina Moilim, M. MROIVILI Mouhamadi Moindjié, M. SAID Mohamed Barrabe, M. YOUSOUFOU Soulaïmana.

Date de convocation :  
26/09/2017

Date d'affichage :  
04/10/2017

**Etaient absents :**

M. ABDALLAH Saïd, M. ALI-MALLOU ASSANI Assani, Mme ALI Fatima, M. HAIDAR Mohamed El-Amine, M. ABDOU Mikidachi, Mme MADI ASSANI Binti, Mme MADI MARI Moissoukari, Mme AHMED Fatima, Mme AHMED Aïda, Mme BAMANA Anchya, Mme CHANFI Dahabia, M. HAMADA Dahalane Patrick, M. KAMARDINE Mansour, Mme MAHAMOUDOU Laouia, Mme MASSIALA Sadanati, Mme MVOULANA Chakila Laila, Mme SAINDOU Dhoirifia.

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Préfecture  
le :

/ /2017

**Procurations : Néant.**

Et affichage du :

/ /2017

**Etaient excusés : Néant.**



**Secrétaire de séance : M. MADI Saïd.**

Vu le code général des collectivités territoriales ;  
Vu la délibération n° 15 du 08 avril 2017 portant vote du budget primitif 2017 ;  
Vu la délibération n° 28 du 03 juin 2017 portant décision modificative n° 1 au budget primitif 2017 ;  
Vu la délibération n° 37 du 02 septembre 2017 portant décision modificative n° 2 au budget primitif 2017 ;  
Vu l'avis n° B2017-016 du 28 juillet 2017 de la Chambre Régionale des Comptes de Mayotte relatif au budget primitif 2017 et notifié le ;

Le Président propose au conseil communautaire de modifier le budget primitif 2017, en prenant une décision modificative n° 3 respectant à la fois les recommandations de la Chambre Régionale des Comptes rendues le 28 juillet 2017 et l'équilibre budgétaire, pour les motifs suivants :

- Inscrire individuellement au budget 2017 les crédits des actions programmées en 2017 dans le cadre du Contrat de Ruralité 2017-2020 signé le 15 septembre 2017 conjointement par le Préfet de Mayotte et le Président de la Communauté de Communes du Centre-Ouest (3CO), pour un coût total de 1 108 094 €, dont le fonds propre de la 3CO pour réaliser toutes opérations programmées en 2017 (soit 178 162 €).
- Inscrire au budget les crédits alloués aux « études de précision des aléas sur les sites de construction potentielle d'un établissement d'un second degré » qui a obtenu un financement de la part du Vice-Rectorat de Mayotte d'un montant de 9 824 € ;
- Inscrire au budget la subvention d'un montant de 71 910 € obtenue au titre de la DETR 2017 pour financer l'acquisition de 6 modulaires de bureau de la 3CO ;
- Ajuster le montant 311 817 € du FPIC 2017 inscrit au BP 2017 pour le ramener à 305 326 € suite à la délibération n° 31 prise le 03 août 2017 par la 3CO relative à une nouvelle répartition du FPIC 2017 entre la 3CO et ses communes membres ; soit une diminution de 6 491 €.
- Et inscrire au budget la subvention d'un montant de 52 000 € octroyée par la DEAL pour financer le volet PLH dans le cadre des études d'élaboration du PLUi.



Considérant qu'il est nécessaire de créer dans le budget primitif 2017 toutes les opérations programmées en 2017 dans le cadre du Contrat de Ruralité 2017-2020 afin de pouvoir mobiliser les crédits de 2017 ;

Considérant qu'il est nécessaire de créer dans le budget primitif 2017 l'opération « les études de précision des aléas sur les sites de construction potentiel d'un établissement d'un second degré » ;

Considérant que le plan de financement des « études de précision des aléas sur les sites de construction potentielle d'un établissement d'un second degré » est le suivant :

Fonds propre	4 342 €
Vice-Rectorat	9 824 €
Etat (CPER)	64 000 €
Lycée agricole de Coconi	1 834 €
TOTAL :	80 000 €

Considérant que le plan de financement des projets 2017 du contrat de ruralité 2017-2020 est indiqué comme suit :



Projet	Territoire concerné (commune ou interco 3CO)	Coût total			
		Total	Part Etat	Part 3CO	Part autres subventions
Aménager l'espace du siège de l'intercommunalité	3CO	100 000 €	80 000 €	20 000 €	0 €
Création d'aires récréatives	Chiconi, Sada et Mtsangamouji	200 000 €	160 000 €	40 000 €	0 €
Création de places publiques	Mtsangamouji	100 000 €	80 000 €	20 000 €	0 €
Mise en place d'une signalétique sur les sites touristiques	3CO	70 000 €	56 000 €	14 000 €	0 €
Réalisation d'un guide du territoire	3CO	50 000 €	10 000 €	40 000 €	0 €
Aménagement des sites patrimoniaux	Tsingoni	408 094 €	32 648 €	8 162 €	367 285 €
Réhabilitation des sentiers de promenade et des randonnées	Ouangani et Chiconi	100 000 €	80 000 €	20 000 €	0 €
Création de pépinières	3CO	50 000 €	40 000 €	10 000 €	0 €
Acquisition de mobiliers pédagogiques et culturels	Chiconi	30 000 €	24 000 €	6 000 €	0 €
<b>TOTAL</b>		<b>1 108 094 €</b>	<b>562 648 €</b>	<b>178 162 €</b>	<b>367 285 €</b>



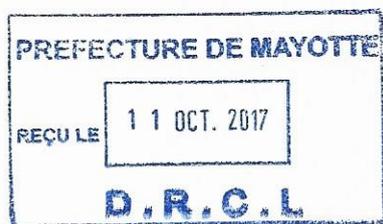
Considérant que la Communauté de Communes du Centre-Ouest ne peut contribuer financièrement en 2017 qu'à hauteur de 106 910 € ;

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents,

**DECIDE :**

**Article 1er :** de créer toutes les opérations programmées en 2017 dans le cadre du Contrat de Ruralité 2017-2020 comme indiqué dans le tableau suivant :

Axe stratégique		Projet		N° opération budgétaire	Terriroire concerné (commune ou interco 3CO)
1	L'accès aux services publics et marchands et aux soins	1	Aménager l'espace du siège de l'intercommunalité	3	3CO
2	La revitalisation des bourgs centres	1	Création d'aires récréatives	17	Chiconi, Sada et Mtsangamouji
		2	Création de places publiques	18	Mtsangamouji
3	L'attractivité du territoire	1	Mise en place d'une signalétique sur les sites touristiques	19	3CO
		2	Réalisation d'un guide du territoire	20	3CO
		3	Aménagement des sites patrimoniaux	21	Tsingoni
		4	Réhabilitation des sentiers de promenade et des randonnées	22	Ouangani et Chiconi
5	La transition écologique et énergétique	1	Création de pépinières	23	3CO
6	La cohésion sociale	1	Acquisition de mobiliers pédagogiques et culturels	24	Chiconi



**Article 2** : de créer l'opération « les études de précision des aléas sur les sites de construction potentiel d'un établissement d'un second degré » et de lui attribuer le numéro 16 ;

**Article 3** : de modifier le budget primitif 2017 en passant les écritures comptables suivantes :

FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
LIBELLE	MONTANT	LIBELLE	MONTANT
023 - Virement en invest.	-106 910,00	7325 - FPIC	-6 491,00
023 - Virement en invest.	106 910,00		
023 - Virement en invest.	4 342,00		
6281 – Frais divers	-6 491,00		
6188 – Autres frais divers	-4 342,00		
<b>TOTAL</b>	<b>-6 491,00</b>	<b>TOTAL</b>	<b>-6 491,00</b>

INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
LIBELLE	MONTANT	LIBELLE	MONTANT
21318-op. 3 : extension siège	-71 910,00	021 - virement de fonct.	-106 910,00
202 - op. 14 (PLUI)	-35 000,00	021 - virement de fonct.	4 342,00
21318-op. 3 : extension siège	71 910,00	1341 - DETR	71 910,00
21318-op. 3 : extension siège	100 000,00	1321 - Subv. Etat	52 000,00
202 - op. 14 (PLUI)	52 000,00	021 - virement de fonct.	106 000,00
2031-op. 16 : Etudes précision aléas	80 000,00	1321 - Subv. Etat (Contrat de ruralité)	562 648,00
Ets d'enseignement de 2 <sup>nd</sup> degré (Mtsangamouji, Combani et Sada)		1321 - Subv. Etat (Vice-Rectorat)	9 824,00
2128-op. 17	170 000,00	1321 - Subv. Etat (CPER)	64 000,00
2128-op. 18	100 000,00	1321 - Subv. Etat (Lycée agricole)	1 834,00
2188-op. 19	70 000,00		
2188-op. 20	20 000,00		
2188-op. 21	40 810,00		
2128-op. 22	88 748,00		
2188-op. 23	50 000,00		
2184-op. 24	30 000,00		
<b>TOTAL</b>	<b>766 558,00</b>	<b>TOTAL</b>	<b>766 558,00</b>

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à TSINGONI, le 04/10/2017

Le Président,

M. Zaïnoudine ANTOYISSA

